

# Revenus des ménages par habitant

## 23 107 €

Montant du revenu disponible  
ajusté des ménages wallons,  
par habitant, en 2014

### Structure des revenus des ménages pour l'année 2014

	En pourcentage du total des revenus primaires				Euros par habitant			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	2,2	2,9	2,5	2,4	454	620	643	580
Revenu mixte	8,0	8,8	9,0	8,7	1 672	1 872	2 350	2 083
Rémunération des salariés	80,9	78,4	77,5	78,6	16 997	16 672	20 225	18 828
Revenus de la propriété	9,0	9,8	11,0	10,3	1 897	2 092	2 873	2 478
<b>Solde des revenus primaires</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21 020</b>	<b>21 255</b>	<b>26 091</b>	<b>23 969</b>
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	34,4	28,8	28,1	29,9	7 223	6 111	7 335	7 171
Autres transferts courants	-1,2	-1,7	-1,3	-1,3	- 250	- 370	- 331	- 309
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-20,2	-17,4	-20,1	-19,9	-4 239	-3 704	-5 249	-4 763
Cotisations sociales	-31,8	-30,1	-30,6	-30,9	-6 687	-6 392	-7 983	-7 402
<b>Revenu disponible</b>	<b>81,2</b>	<b>79,5</b>	<b>76,1</b>	<b>77,9</b>	<b>17 064</b>	<b>16 898</b>	<b>19 860</b>	<b>18 663</b>
Transferts sociaux en nature	28,7	28,5	22,9	25,1	6 043	6 065	5 981	6 010
<b>Revenu disponible ajusté</b>	<b>109,9</b>	<b>108,0</b>	<b>99,0</b>	<b>102,9</b>	<b>23 107</b>	<b>22 963</b>	<b>25 841</b>	<b>24 672</b>

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Au niveau de la structure des revenus des ménages, les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est du compte des personnes indépendantes. La rémunération des salariés est le poste le plus important en Wallonie alors que le poids du revenu mixte y est légèrement plus faible. Les revenus immobiliers et mobiliers ont une part dans les revenus primaires plus élevée en Flandre et à Bruxelles. Pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (principalement via la redistribution des revenus issue des impôts et des prestations en espèces). Ce système de redistribution a un effet plus important en Wallonie où le revenu disponible se monte à 81,2 % du solde des revenus primaires contre 79,5 % à Bruxelles et 76,1 % en Flandre.

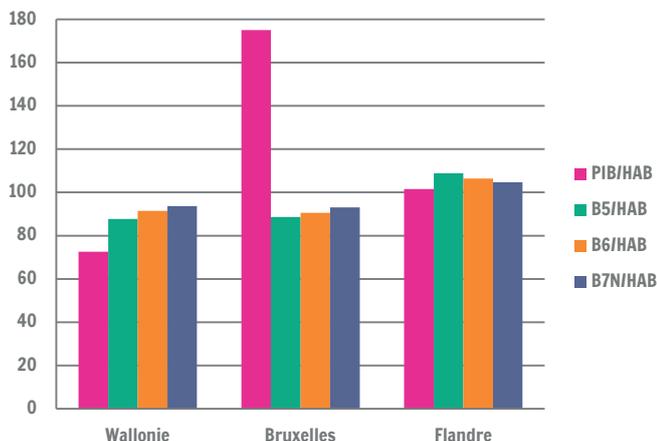
Désormais, et depuis la publication des comptes régionaux de juillet 2015, il est désormais possible de tenir compte des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé), et plus seulement en espèces. En tenant compte de ces transferts, il apparaît que le revenu disponible ajusté des ménages flamands équivaut quasiment à leur revenu primaire (99 %) alors qu'il est plus élevé tant à Bruxelles (108 %) qu'en Wallonie (109,9 %).

Le revenu disponible ajusté des ménages s'élevait en 2014 à 23 107 euros par habitant en Wallonie (+0,5 %) contre 22 963 à Bruxelles (+0,2 %) et 25 841 en Flandre (+0,5 %). La Région flamande possède des revenus des ménages, primaires, disponibles ou ajustés, largement supérieurs à la Wallonie et à Bruxelles. Si en Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté plus haut que leur revenu primaire, ce n'est pas le cas en Flandre où le revenu disponible ajusté des ménages est tout juste inférieur à leur revenu primaire par habitant.

Les transferts sociaux en nature par habitant ont des valeurs relativement proches entre les trois régions.

# Revenus des ménages par habitant

PIB et revenu par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre clairement visible que le PIB par habitant à Bruxelles est de très loin supérieur à la moyenne belge alors que ses revenus primaires (B5), disponibles (B6) et disponibles ajustés (B7) sont inférieurs. En Wallonie, le système de redistribution des revenus permet aux Wallons de voir leur revenu par habitant se rapprocher de la moyenne nationale (72,6 % pour le PIB contre 93,7 % pour le revenu disponible ajusté).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

Revenu disponible brut ajusté par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2014	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	22 350	92,7
Bruxelles	22 599	93,8
Flandre	25 338	105,1
Belgique	24 102	100,0
Zone Euro	22 465	93,2
EU-28	20 836	86,4

En 2014, le revenu disponible brut ajusté des Wallons était de 22 350 unités en standard de pouvoir d'achat, c'est-à-dire supérieur à la moyenne de l'Union des 28 (7,3 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve à Bruxelles et puis en Flandre. Le revenu disponible ajusté brut wallon est quasi équivalent, en euros SPA, à la moyenne de la zone euro. Cependant, le revenu disponible brut ajusté des wallons se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,3 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

## Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui depuis 2017 intègrent également les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages.

Le revenu disponible brut ajusté des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible brut ajusté des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

## Pertinence et limites

Le revenu disponible ajusté brut permet d'effectuer des comparaisons internationales en tenant compte des transferts sociaux en nature qui varient énormément entre les pays. Pour permettre cette comparaison, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat (disponible au niveau des pays mais pas des régions), au sein de l'Union.

Il faut signaler que dans les chiffres d'Eurostat, il est question du revenu disponible brut ajusté des ménages mais aussi des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant son poids est très faible au niveau national (0,3 % du total en 2014).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2015/>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2018